

COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2017

Présents : BOISSARD Jean-Claude, ARNAUD Françoise, BEURRIER Jacques, MONNOT Marie Hélène, PELLETIER Lionel, PERRAUD Claude, REBOUILLAT Denis

Excusé : ROCHHIA Emmanuel

Secrétaire : Claude PERRAUD

Les conseillers présents approuvent le précédent compte-rendu de séance.

Monsieur le Maire propose de rajouter trois points à l'ordre du jour. Demande acceptée à l'unanimité.

Délibération – Budget Communal :

Mr le Maire a présenté le compte de gestion 2016 établi par la trésorerie de Bletterans, le budget primitif 2017 ainsi que la valorisation de la commune de Rye, accompagné par Françoise Arnaud, Adjointe au Maire, pour le détail du compte administratif 2016. Il en ressort un excédent total de 202 992.96 €.

Après délibération et à l'unanimité des présents, le conseil municipal décide

- d'approuver le compte de gestion 2016
- d'approuver le compte administratif 2016
- d'approuver l'affectation du résultat
- de voter le budget primitif 2017 tel que présenté par Mr le Maire.

Délibération – Subventions 2017 :

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il convient de délibérer sur les subventions à attribuer au titre de l'année 2017.

Après délibération et à l'unanimité le conseil municipal décide de verser pour 2017 les montants suivants :

- 250 € ADMR
- 100 € AFM
- 100 € Croix Rouge de Bletterans

Délibération – Aide financière voyage scolaire :

Monsieur le Maire présente aux élus une demande d'aide financière formulée par une famille du village afin de financer une partie du voyage scolaire de son enfant .

Après délibération et à 1 abstention, 2 voix pour et 4 voix contre, le conseil municipal décide de ne pas accorder d'aide financière.

Délibération – Taux des Taxes Locales Directes 2017 :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les bases reçues par les services des finances publiques pour les TLD et demande à délibérer sur les taux à appliquer pour 2017.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux pour l'année 2017, soit :

- taxe d'habitation : 7.16 %
- taxe foncière (bâti) : 17.79 %
- taxe foncière (non bâti) : 32.73 %

Délibération – délégués Syndicat des 3 rivières :

Mr Jacques BEURRIER est nommé délégué communal au Syndicat des eaux des 3 rivières.

Délibération – Plan Local d'Urbanisme Intercommunal :

La loi n°2014-366 prévoit que la communauté de communes qui n'est pas compétente en matière de PLU le devienne dans les 3 ans à compter de la publication de ladite loi. Toutefois, les communes peuvent s'opposer à la mise en œuvre de la disposition de transfert automatique de la compétence urbanisme.

Après délibération, à l'unanimité des présents, le conseil municipal décide de s'opposer au transfert de la compétence urbanisme à la Communauté de Communes Bresse Haute Seille.

Délibération – Réparation estrade église :

Dans l'attente d'informations complémentaires concernant les éléments classés de l'église, ce point ne sera pas traité ce jour en séance.

Délibération – Achat parcelle ZD57 :

Monsieur le Maire informe les conseillers de la possibilité d'achat de la parcelle de bois cadastrée ZD57 d'une contenance de 34,60 ares.

Après délibération, et à l'unanimité des présents, le conseil municipal décide

- de se porter acquéreur de cette parcelle pour un montant de 1 000 €, hors frais notariés,
- autorise Mr le Maire à engager les démarches et signer les documents afférents à cette acquisition.

Délibération – Choix du type d'assainissement :

Monsieur le Maire présente l'étude du SIEA de Bletterans relatif au zonage d'assainissement collectif ou non collectif réalisé en 2016 pour Rye, et informe les conseillers qu'il convient de délibérer sur le choix d'assainissement retenu pour notre commune.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de retenir le choix d'assainissement non collectif pour la commune de RYE.

Délibération – Cages de football :

Lors de la dernière séance de conseil municipal, il avait été proposé de demander différents devis pour l'installation de 2 cages de football pour les enfants du village. Plusieurs devis sont présentés en séance.

Après délibération et à l'unanimité des présents, le conseil municipal décide de valider l'achat de ce matériel, suivant le devis de Manutan Collectivités, pour une somme totale installation comprise de 5 174.23 TTC.

Informations diverses :

- Résultat du recensement de la population 2017 : 216 habitants
- Le reboisement de la parcelle 36 à Baimey, effectué par l'ONF, est terminé
- Lors de la dernière vente de bois à Crançot, la commune a vendu 97 m3 de chênes
- La fête de Rye aura lieu le 8 octobre 2017

